



Paris, le 3 novembre 2011

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **LA BCE ANNONCE LE DÉTAIL DE SON NOUVEAU PROGRAMME D'ACHAT D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES (CBPP2)**

À la suite de sa décision du 6 octobre 2011 de lancer un nouveau programme d'achat d'obligations sécurisées (*Covered bond purchase programme* – CBPP2), le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a arrêté aujourd'hui les modalités techniques de ce programme :

- Les achats d'obligations sécurisées libellées en euros et émises dans la zone euro, portant sur un montant nominal prévu de 40 milliards d'euros, seront répartis dans l'ensemble de la zone euro et seront réalisés par l'Eurosystème sous forme d'achats directs.
- Les achats seront effectués sur le marché primaire et sur le marché secondaire.
- Pour participer au programme d'achat, les obligations sécurisées devront remplir les conditions suivantes :
  - être éligibles en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème ;
  - satisfaire aux critères définis à l'article 52(4) de la directive concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (directive OPCVM) ou offrir des garanties similaires pour les obligations sécurisées ne répondant pas aux critères de la directive OPCVM, telles que définies à la section 6.2.3 de la Documentation générale ;

- représenter un volume d'émission minimum de 300 millions d'euros ;
  - bénéficier d'une notation au moins égale à BBB- ou équivalente attribuée par au moins l'une des principales agences de notation ;
  - avoir une durée résiduelle ne dépassant pas dix ans et demi ; et
  - avoir des actifs sous-jacents comportant une exposition à des entités privées et/ou publiques.
- Les contreparties remplissant les conditions pour participer au programme CBPP2 sont les contreparties éligibles aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, ainsi que toute autre contrepartie utilisée par l'Eurosystème pour le placement de ses portefeuilles libellés en euros.
  - Les achats débuteront courant novembre 2011 et devraient être entièrement réalisés d'ici fin octobre 2012 au plus tard.

En outre, le Conseil des gouverneurs a décidé de mettre à disposition son portefeuille CBPP2 à des fins de prêts. Cette décision sera mise en œuvre par l'Eurosystème. Ces opérations de prêt s'effectueront sur la base du volontariat et seront réalisées par l'intermédiaire de dispositifs de prêt de valeurs mobilières proposés par les dépositaires centraux de titres, ou *via* des opérations de pension parfaitement appariées avec des contreparties éligibles.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
48 rue Croix des Petits Champs  
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>